

# Règlement du jeu-concours printemps 2023 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »



- Du 29/03 au 29/04/2023 -

## Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

## Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/printemps-2023>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.



La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/printemps-2023>, entre le mercredi 29 mars à 14h00 et le samedi 29 avril 2023 à 23h59.

#### Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Printemps et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, chaque formulaire complété lui vaudra une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

### Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 10 lots.

LOT N°1 : UNE NUIT INSOLITE EN BIVOUAC SOUTERRAIN EN ARIEGE PYRENEES



Avez-vous déjà imaginé dormir sous la terre ? Et bien, c'est possible en Ariège avec Objectif Spéléo. Rendez-vous pour une immersion totalement inédite en plein cœur des Pyrénées ariégeoises. Votre guide, Nicolas, vous propose une expérience insolite à partager à deux, en toute sécurité.

Vous découvrirez une grande variété de paysages dans un monde à part entière et fascinant ! Votre moniteur saura vous conter l'histoire des lieux et vous guider à travers les galeries et les salles. Vous partirez en fin d'après-midi et rentrerez en fin de matinée.

Une déconnexion garantie alliée à une découverte des produits gourmands de l'Ariège pour votre repas du soir ainsi que pour le petit-déjeuner.

Ce séjour pour 2 personnes (2 adultes) comprend :

- Une nuit en bivouac pour 2 adultes (fin d'après-midi, nuit et matinée avec le moniteur)
- Un panier gourmand composé de produits locaux ariégeois pour 2 personnes, pour le repas du soir et le petit déjeuner.

Valeur totale du lot : 250 euros. Période de validité : jusqu'au 30 juin 2024.

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès d'Objectif Spéléo. Contacts : Objectif spéléo : 06 08 95 49 93 // nico@objectif-speleo.fr <https://www.objectif-speleo.fr/>*

#### LOT N°2 : SEJOUR WEEK-END CULTUREL POUR 2 A RODEZ

Passez un week-end unique dans la ville de Rodez ! Émerveillez-vous au Musée Soulages, découvrez les menhirs du musée Fenailles, rêvez près des sculptures du Musée des Beaux-Arts Denys-Puech... Puis flânez dans son centre-ville historique et ses ruelles médiévales. Le soir, rejoignez le Château de Labro dans son écrin de verdure !

Le séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuit avec petit-déjeuner en chambre Signature au Château de Labro
- 2 menus Surprise au Château de Labro
- 2 pass pour l'entrée au Musée Soulages, au Musée Fenaille et au Musée des Beaux-Arts Denys-Puech à Rodez
- 1 location d'audioguide pour la visite libre du centre-ville de Rodez
- 2 pass Musée pour la visite du Musée des arts et métiers traditionnels (Salles-la-Source), de l'Espace archéologique départemental (Montrozier) et du Musée des mœurs et coutumes (ancienne prison d'Espalion)

Valeur totale du lot : 508 € pour 2 adultes. Validité jusqu'à fin 2023 (hors juillet et août)

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie FIRTION de l'Agence Départementale de l'attractivité et du Tourisme de l'Aveyron - 07 88 43 74 58 - noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr*

#### LOT N°3 : NÎMES : ENTRE CULTURE ET NATURE...





Envie de vacances au vert sans renoncer aux offres culturelles et aux atouts de la ville ? Nîmes est la destination que vous cherchez !

Pourquoi choisir entre culture et nature quand vous pouvez tout avoir ? A Nîmes faite le plein de patrimoine et, d'art, flânez dans les ruelles pour faire du shopping et profiter du dynamisme d'un centre urbain à taille humaine sans renoncer au plaisir du plein air et à la beauté des paysages naturels qui entourent le centre qui caractérisent le territoire nîmois.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Une nuit en B&B à l'Hôtel AppartCity Nîmes centre Arènes, chambre double, taxe de séjour incluse
- Un City Pass durée 2 jours incluant les entrées à : Arènes, Maison Carrée, Tour Magne, Musée de la Romanité, Carré d'Art, Musée du Vieux Nîmes, Musée des Beaux-Arts, Musée des Cultures Taurines (selon dates de programmation), 5% de réduction pour tout achat à la boutique de l'Office de Tourisme.

Ce séjour ne comprend pas :

- Le transport
- Les repas
- Tout ce qui n'est pas précisé

Valeur totale du lot : 302€ (2 personnes). Période de validité : toute l'année hors périodes Ferias, Festival de Nîmes et haute saison 15/07 > 20/08.

Contact réservation : Agence de Développement et de réservation touristique du Gard : +33 (0)7 49 95 54 19, et par email : [reservation@tourismegard.com](mailto:reservation@tourismegard.com)

#### LOT N°4 : BIEN-ETRE : WEEK-END EN AMOUREUX DANS LE GERS

Venez vous ressourcer dans cette belle maison de maître du 18e siècle au coeur de la « Toscane gersoise » dans le village de Terraube classé « Parmi les plus beaux villages de France ». Cette maison d'hôtes est un havre de paix, parfaite pour un séjour en amoureux ! Vous serez séduit par la découverte de la Gascogne, ses villages, ses sites historiques, sa gastronomie et ses paysages. Passez un séjour inoubliable !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit pour 2 personnes en chambre double avec petit déjeuner inclus
- 1/2 bouteille de champagne
- 1 dîner pour deux personnes
- 1 bouquet de fleurs
- 1 heure de jacuzzi pour deux personnes en privé

Valeur totale : 295 € TTC/2personnes. Période de validité : voir sur la fiche descriptive en ligne : <https://gers-reservation.com/produits-packages/parlez-moi-damour/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

#### LOT N°5 : WEEK-END ROMANTIQUE EN BATEAU-CABANE SUR LE LOT



Ouvrez une parenthèse, avec cette escapade pour :

- Profiter d'une cabane cocooning en amoureux,
- Respirer l'air pur de la vallée du Lot,
- Fermer les yeux pour écouter l'écosystème de la rivière,
- Naviguer (sans permis) si l'aventure vous tente,
- S'amarrer au large de l'île de Ganil pour y passer la nuit,
- Se faire dorloter le temps d'un massage,
- Se sentir seul au monde,
- Se reposer,
- Se retrouver à deux,
- Se ressourcer tout simplement,
- Refermez la parenthèse.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Une nuit en bateau-cabane « Ma Parenthèse Flottante »
- Repas Quercynois pour 2 avec assiette quercynoise (foie gras, magret de canard séché, cabécou, noix, salade verte, tomate), fruits de saison, gâteau aux noix, 1 bouteille de vin (au choix rouge, rosé ou blanc), 1 baguette tradition.
- Les petits-déjeuners
- Massage de 30 min chacun par Véronique dans son cabinet à Bouziès.
- Pack Romantique : 1 huile de massage solide, 1 boîte de chocolats d'un artisan-chocolatier, 1 chandelier à disposition

Valeur totale du Lot : 400 €. Période de validité : Valide jusqu'au 15/10/2023

*Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).*

Réservation directe auprès des prestataires.

*Ma Parenthèse Flottante par Lot Navigation  
135, chemin du bac et de halage  
46330 BOUZIES  
Tel : +33 (0)5 65 21 14 40  
Contact : Fanny Ladoux, [fanny@lot-navigation.com](mailto:fanny@lot-navigation.com)  
<https://www.maparenthese.fr/>*

LOT N°6 : ESCAPADE BIEN-ETRE AU CŒUR DES MONTAGNES DES PYRENEES-ORIENTALES

Un séjour 3 jours/2 nuits pour vous ressourcer, vous détendre et faire le plein d'énergie !

Ce séjour pour deux personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel 3\* ou en chambres d'hôtes 3 épis (chambre double avec petits-déjeuners) en secteur montagne
- Entrées pour deux personnes à « Angléo » établissement balnéo et Spa, Les Angles
- Entrées pour deux personnes aux Bains d'eaux chaudes Naturelles à Llo

Valeur totale : 400 € TTC (environ). Période de validité : du 1er avril 2023 jusqu'à fin mars 2024, hors périodes de vacances scolaires françaises.



*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby. Tél : +33 (0)4 68 51 52 51 // france.gauby@adt66.com*

#### LOT N°7 : ESCAPADE NATURE ET DETENTE EN FAMILLE

Un séjour détente et des retrouvailles en famille au vert, dans le Tarn.

Vous serez hébergés au Relais d'Arzac, sur la commune de Cahuzac sur Vère, entre Albi, Cordes sur Ciel et Gaillac; une belle chambre d'hôtes, dans un hameau calme et verdoyant. L'ancien corps de ferme a été rénové. La chambre est une suite familiale de 50m<sup>2</sup>, disposant d'une mezzanine pour deux couchages, un salon avec un canapé-lit de 140cm, une salle de bain et WC séparé. Téléviseur et WIFI gratuit.

Votre séjour 2 jours/1 nuit pour 2 adultes + 2 enfants (de moins de 10 ans) :

- 1 nuitée en chambre d'hôtes de charme en chambre familiale + petit-déjeuner + un dîner (boissons non incluses) pour une famille de 2 adultes & 2 enfants (de moins de 10 ans).
- Découverte libre/visite du Jardin des Martels à Giroussens pour toute la famille

Valeur : 540 euros. Validité : Bon valable 1 an. Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilités).

*Infos et réservation : Tél. 05 63 77 32 30 ou par email [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com).*

#### LOT N°8 : SEJOUR LEGENDE ET GRAND BOL D'AIR EN QUERCY

Une découverte du Quercy Blanc entre légende, balades nature et culture. La cité médiévale de Lauzerte est un enchantement pour les amoureux de beaux villages. A Roquecor, laissez-vous conter la légende du Roc des Nobis, puis à la chapelle Saint-Sernin du Bosc succombez au charme de la Combe de Miel. Une chambre d'hôtes, vous réserve un accueil chaleureux dans une bâtisse typique du Quercy. A sa table d'hôtes, les produits locaux y sont sublimes.

Le séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 jours / 1 nuit avec petit-déjeuner en chambre et table d'hôtes La Quercynoise (Montaigu-de-Quercy)

Valeur totale du lot : 150€ > 2 adultes. Validité jusqu'à fin 2023

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - [reservation@tourisme82.com](mailto:reservation@tourisme82.com)*

#### LOT N°9 : CITY BREAK À MONTPELLIER

Ce séjour comprend :

- Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes avec petit-déjeuner au Grand Hôtel du Midi\*\*\*\* au centre-ville de Montpellier.





- Une City Card 48h pour partir à la découverte de la ville en bénéficiant de gratuités et réductions.

Valeur estimative: 450 €.

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité aux dates de séjours indiquées dans le détail du lot (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – [dqueffelec@herault-tourisme.com](mailto:dqueffelec@herault-tourisme.com)*

#### LOT N°10 : SEJOUR EN PLEIN NATURE AU CŒUR DES CEVENNES

Situé dans les Cévennes, le village de gîtes du Mas de la Barque offre un cadre idéal pour ceux qui cherchent à s'évader et se rapprocher de la nature. Vous pourrez vous détendre dans un gîte 2/4 personnes confortable et tout équipé, avec la station de pleine nature à proximité pour réserver toutes vos activités de plein air. La location VTT à assistance électrique incluse dans votre séjour, vous permettra d'explorer le massif à votre rythme et sans fatigue.

Le séjour comprend :

- 2 nuits en gîte pour 2 à 4 personnes + location journée VTT à assistance électrique

Valeur du lot : 440€ . Validité jusqu'à avril 2024.

*Exclusivement sur réservation au moins 1 mois à l'avance obligatoirement, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET du Comité départemental du tourisme de la Lozère – [c.millet@lozere-tourisme.com](mailto:c.millet@lozere-tourisme.com)*

#### Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le mardi 2 mai 2023 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

#### Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 2 et le 5 mai 2023 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.



## Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

### Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, préférences liées au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

### Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot, date de naissance.

## Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.





Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

#### Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

#### Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.



Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le mardi 12 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

### Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie  
34000 MONTPELLIER

[contact@ledoucen-candon-huissiers.com](mailto:contact@ledoucen-candon-huissiers.com)

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

*TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.*